



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24  
Email : mairie@amplepuis.fr  
Site : www.amplepuis.fr

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA CESSIION DE LIVRES  
ENTRE LA SOCIETE RECYCLIVRE.COM ET LA  
MEDIATHEQUE D'AMPLEPUS**

*Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les délibérations du 26 mai 2020, 06 juillet 2021 et du 03 octobre 2023 portant délégations par le Conseil municipal à Monsieur le Maire conformément à l'article L.2122-22 précité,*

Le Maire d'Amplepuis (Rhône) :

**DECIDE :**

**Article 1 :** De signer la convention relative à la cession de livres de la Médiathèque Champollion avec l'entreprise sociale et solidaire Recyclivre.com.

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON CEDEX 3) dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification en ce qui concerne les intéressés ou de la date de publication en ce qui concerne toute autre personne estimant avoir un intérêt à agir.

*Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte.*

*Transmission en Préfecture*

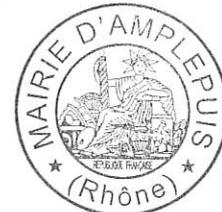
*le : 13/01/25*

*Affichage le :*

*13/01/25*

Fait à Amplepuis, 09/01/2025

Le Maire,  
René PONTET



**Pj :** projet de convention

# CONVENTION ENTRE LA STRUCTURE ET LA SOCIETE RECYCLIVRE.COM RELATIVE A LA CESSION DE LIVRES

PAR ACCORD ENTRE :

**L'entreprise sociale et solidaire Recyclivre.com,**  
représentée par Victor GOSSET, Responsable des Partenariats,  
contact : 07.55.60.54.07.

**ci-après dénommée «Recyclivre.com»**

D'UNE PART,

ET

Médiathèque Champollion  
3 place de l'Europe  
Représentée par M. René Pontet, Maire  
Tél : 0474050606 / mediatheque@amplepuis.fr

**ci-après désignée «Le Partenaire»,**

D'AUTRE PART,

Il a été convenu ce qui suit :

## **Préambule**

1er vendeur français de livres d'occasion sur internet, Recyclivre.com est une entreprise à impact social et environnemental reconnue par l'État via l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale). Recyclivre.com est un acteur incontournable du secteur du livre d'occasion en France.

1/ Nous luttons contre le gaspillage de manière large, et faisons la promotion de l'économie circulaire comme partie intégrante de notre activité.

2/ Nous sommes membres du réseau 1% pour la planète à qui nous reversons chaque année 1 % de notre chiffre d'affaires.

3/ Nous avons sélectionné l'association ARES (Log'Ins) qui réalise son activité dans le cadre d'une action d'insertion de personnes en grande exclusion pour prendre en charge la gestion de notre stock de livres, de leur réception à leur expédition.

Recyclivre.com est un acteur incontournable du secteur du livre d'occasion en France.

Dans le cadre de ses activités, le Partenaire est amené à traiter d'importantes quantités de livres. Recyclivre.com offre au Partenaire une alternative aux destructions systématiques des livres. Une convention doit être établie pour fixer les obligations de chacun.

Si les circonstances l'exigent et si Recyclivre.com en fait la demande, le Partenaire s'engage également à conditionner les cartons sur des palettes (format 120x80cm) filmées afin de faciliter le transport des livres.

La collecte des livres peut être assurée gratuitement lorsque Recyclivre.com en a la possibilité et selon des seuils définis par Recyclivre.com en bonne entente avec le Partenaire et selon ses capacités de stockage.

#### **Article 4: Référencement**

Recyclivre.com s'engage à référencer le Partenaire sur ses sites internet, comme solution locale de don de livre pour particuliers sur son site point livres.

Ainsi, les donateurs relevant de l'aire géographique du Partenaire seront invités à déposer leurs livres (correspondant aux critères définis dans l'article 2) dans les locaux du Partenaire et selon les contraintes (logistiques et horaires) communiquées par le Partenaire.

S'il le souhaite, le Partenaire peut refuser d'apparaître les sites internet de Recyclivre.com après en avoir fait la demande par mail à Recyclivre.com.

Le Partenaire s'engage à confier les livres issus de ces dons à Recyclivre.com avant toute autre structure commerciale, et selon les modalités décrites dans l'article 3.

Dans le cas contraire, Recyclivre.com se réserve le droit de retirer le Partenaire de ses sites internet.

#### **Article 5: Engagements de Recyclivre.com**

Recyclivre.com s'engage à mettre en vente les livres qui lui ont été donnés par le Partenaire correspondant aux critères de sélection (voir art.2). Les livres qui ne correspondent aux critères de sélection ou qui ne sont pas acceptés au scan réalisé par Recyclivre seront alors acheminés, dans le but de privilégier d'abord le réemploi vers le don. En dernier lieu, Recyclivre choisira alors le recyclage pour les livres restants. Les coûts liés à la gestion du stock et au désherbage des invendus restent à la charge de Recyclivre.com. Recyclivre.com s'engage à alerter le Partenaire en cas d'évolution des seuils de collecte et de possibilités de ramassage comme décrit dans l'article 3.

Recyclivre.com s'engage à communiquer sur l'activité et à faciliter l'information du Partenaire en fournissant trimestriellement des rapports d'activité.

Recyclivre.com s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais liés à sa communication sur son engagement.

Recyclivre.com s'engage à reverser 1% de la vente nette des livres à l'association 1% for the planet qui œuvre pour des missions de développement durable à travers le monde.

4ème de couverture.

Le Partenaire s'engage à ne confier à Recyclivre.com que les livres correspondant aux critères définis dans l'article 2 de la convention et non pas les livres désherbés dans leur ensemble. Notamment ceux destinés au pilon.

**Le Partenaire s'engage à ne pas confier à Recyclivre.com des livres tamponnés "interdit à la revente".**

Le 10/12/2024

Pour Recyclivre.com, Mr Victor GOSSET

Pour le Partenaire,